MONTMORENCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°74.2024
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

46 RUE DES BASSERONS

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier - 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un branchement électrique sur voirie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T E

Du lundi 15 avril au jeudi 16 mai 2024 inclus :

46 RUE DES BASSERONS

ARTICLE 1 :
Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.
En cas d'alternance du stationnement, les places situées en face du chantier devront être immobilisées pour permettre une circulation fluide des véhicules dans les deux sens.
En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.
Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

ARTICLE 2 :
Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :
Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :
La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier-77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

ARTICLE 5 :
M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

MAIRIE DE MONTMORENCY Val-d'Oise

Montmorency, le 14/3/2024.

Jean-Pierre DAUX
Adjoint au Maire
Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

MAIRIE DE MONTMORENCY **Gestionnaires des réseaux routiers**

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : TERCA Représenté par : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 3 A 5 RUE LAVOISIER
.....
Code postal 77400 Localité : LAGNY SUR MARNE Pays : FRANCE
Téléphone 01 60 07 56 05 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : travaux@terca.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CHRISTELLE BUFFET Prénom : ENEDIS
Adresse Numéro : 33 Extension : ..... Nom de la voie : .....
BOULEVARD GABRIEL PERI
Code postal 95110 Localité : SANNOIS Pays : FRANCE
Téléphone 06 02 16 20 14 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : christelle.buffet@enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 46 RUE DES BASSERONS
.....
Code postal 95160 Localité : Montmorency

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : .....
Description des travaux : CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR TROTTOIR ET CHAUSSEE POUR LE COMPTE D'ENEDIS

Date prévue de début des travaux : 15/04/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 25

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 25 de début de réglementation 15/04/2024
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 0
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) 0

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 0 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :

RISQUE DE ROUTE BARREE TEMPORAIREMENT POUR LE RAMASSAGE DE GRAVAS, BIG-BAG OU UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE PAR UN CAMION OU UNE NACELLE.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : TOLLITE Prénom : OLIVIER

Dénomination : Représenté par : TERCA

Adresse Numéro : 3 Extension : Nom de la voie : RUE LAVOISIER

Code postal 77400 Localité : LAGNY SUR MARNE Pays : FRANCE

Téléphone 01 60 07 56 05 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : travaux@terca.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 04 - 03 - 2024

Nom : Prénom : Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.